

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid citricum anhydricum pulvis

N° d'article 06015700

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

P312 si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Acide citrique anhydre

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Le produit est combustible.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur	192.12	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**Acide citrique anhydre**

No. CAS 77-92-9

No. EINECS 201-069-1

Numéro 01-2119457026-42-XXXX

d'enregistrement

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conservier le récipient bien fermé. Porter équipement de protection. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 10 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservier uniquement dans l'emballage d'origine. Conservier hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

Ne pas stocker en commun avec: nourriture

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses
Classe de stockage d'après TRGS 510	11	Des matières solides combustibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Acide citrique anhydre**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	2	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	4	mg/m ³

Remarque: SSc; AW Reizung

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Acide citrique anhydre**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.44	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.044	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1000	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	34.6	mg/kg/d
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	3.46	mg/kg/d
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	33.1	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2; Protection respiratoire selon EN141

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

Matériau approprié	latex naturel		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
La protection des mains doit se conformer EN 374.			
Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.35	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	caoutchouc butyle		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM		
Épaisseur du gant	0.4	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	
Matériau approprié	PVC		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>= 8	h	

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	granulé		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
État de la matière	poudre cristalline		
Point de fusion			
Valeur	153		°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	> 175		°C
Point d'éclair			
Valeur	345		°C
méthode	closed cup		
température de décomposition			
Valeur	> 175		°C
valeur pH			
Valeur	1.8		
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	25	°C	
Pression de vapeur			
Valeur	< 0.001		hPa
température	20	°C	
Densité et/ou densité relative			
Valeur	1.665		g/cm ³

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

température 20 °C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur 590 à 1450 g/l

propriétés explosives

évaluation Poussière

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. danger de coup de poussière

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases. Agents d'oxydation, Acides, Nitrite

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Acide citrique anhydre**

Espèces	souris	
DL50	5400	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Acide citrique anhydre**

évaluation irritant

Sensibilisation (Composants)**Acide citrique anhydre**

Remarque Aucun

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**Acide citrique anhydre**

Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
NOAEL	1200		mg/kg
Long terme			
Durée d'exposition	2	y	
Remarque	négatif pour les animaux		

Mutagénicité (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)**Acide citrique anhydre**

évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**Acide citrique anhydre**

évaluation Aucun effets négatifs

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Acide citrique anhydre**évaluation Peut irriter les voies respiratoires.
Voie d'exposition par inhalation
organes : Voies respiratoires**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acide citrique anhydre**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	440		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	Daphnia		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Acide citrique anhydre

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	1535		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Acide citrique anhydre			
CE50	>	100000	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Acide citrique anhydre			
Valeur	97		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301 B		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**

Acide citrique anhydre			
log Pow	-1.80	à	-1.61
Remarque	Non pertinent		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom commercial: Acid citricum anhydricum pulvis

Numéro de la matière: 060157

Version: 4 / CH

Date de révision: 12.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 12.06.24

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)Classe de contamination
de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.**catégories de danger CLP de la rubrique 3**Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3**Informations complémentaires**Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de
sécurité sont marquées par : ***Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une
garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.